

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

Convocation du 21.03.2026 Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

Ayant donné procuration : 1 Absents excusés : 0 Absents : 0 Exclut : 0

Etaient présents : M. CAPELLI Christophe (Président de séance), M. BARRE Stéphane, Mme BOUTON Joëlle, Mme CARRARA Sylvie, Mme CUCCUREDDU Emmanuelle, M. DIDION François, M. FLENET Eric, Mme GALLOY Angélique, M. LILIC David, M. MORASCHETTI Daniel, M. PLUCHE Jean-Christophe, Mme RICHARD Virginie, , Mme SCHOTT Claude, M. VILLA Philippe,

Étaient représentés, Mme SCALCO Laurence, *pouvoir à M. BARRÉ Stéphane*
procuration donnée :

Absents : Néant

Approbation du compte rendu du 21 mars
OUI à l'unanimité

Ordre du jour de la séance :

1. Création des commissions communales,
2. Demande de subvention au SYDED pour la mise en LED de l'éclairage public,
3. Règlement intérieur du conseil municipal,
4. Délibération contre les déchets sauvages,
5. Divers.

M. CAPELLI demande à modifier l'ordre du jour, en inversant les points 2 et 3
Vote : Oui à l'unanimité

DCM n°2026-03-04

**CREATION DES
COMMISSIONS
MUNICIPALES
(INTERNE)**

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Les commissions municipales n'ont pas de pouvoir décisionnel
Liste des commissions et leurs membres :

Finances - Personnel

- M. CAPELLI Christophe
- Mme CUCCUREDDU Emmanuelle
- M. MORASCHETTI Daniel
- M. PLUCHE Jean-Christophe

Urbanisme- Développement économique

- M. CAPELLI Christophe
- Mme GALLOY Angélique
- M. LILIC David
- M. PLUCHE Jean-Christophe
- M. VILLA Philippe

Sécurité - Voirie, circulation

- M. CAPELLI Christophe
- M. BARRÉ Stéphane
- M. VILLA Philippe
- Mme SCALCO Laurence

	Environnement, cadre de vie, forêt • M. CAPELLI Christophe • M. PLUCHE Jean-Christophe • M. MORASCHETTI Daniel • M. VILLA Philippe • Mme BOUTON Joelle • M. FLENET Eric • Mme RICHARD Virginie Vie associative – animation de la ville • M. CAPELLI Christophe • Mme GALLOY Angélique • Mme SCHOTT Claude • Mme RICHARD Virginie Bâtiments, cimetière • M. CAPELLI Christophe • M. VILLA Philippe • M. FLENET Eric • Mme CARRARA Sylvie • M. BARRÉ Stéphane • Mme Laurence SCALCO Communication • M. CAPELLI Christophe • Mme GALLOY Angélique • Mme SCHOTT Claude • Mme BOUTON Joelle • Mme CUCCUREDDU Emmanuelle • M. DIDION François Vie sociale, jeunesse, aînés et éducation • M. CAPELLI Christophe • Mme CARRARA Sylvie • Mme SCHOTT Claude • Mme BOUTON Joelle • Mme SCALCO Laurence • Mme CUCCUREDDU Emmanuelle Ces commissions sont validées par tous les membres.
<u>DCM n°2026-03-05</u> REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	Un règlement intérieur du conseil municipal a été rédigé et proposé aux membres du conseil municipal. Tous les élus ont reçu un exemplaire. Il sera tenu à la disposition du public et sera déposé sur le site internet de la commune. Après délibérations, le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Vote OUI à l'unanimité

DCM n°2026-03-06 SYDED – DEMANDE DE SUBVENTION POINT LUMINEUX	Afin d'améliorer la qualité d'éclairage public de la Grande Rue, la Commune souhaite changer les ampoules sodium en ampoule LED (44 points lumineux). Le montant du devis est de 22 783.20 € TTC soit 18 986.00 € HT. La Commune sollicite le SYDED pour l'attribution d'une subvention pour ces travaux, à raison de 175 € par points lumineux, la subvention pourrait être de 7 700 €. La Commune s'engage à réaliser les travaux même si la subvention n'était pas accordée. Vote : OUI à l'unanimité										
DCM n°2026-03-07 DELIBERATION PORTANT FORFAITISATION DES SANCTIONS FINANCIERES LIEES AU NETTOYAGE ET A LA REMISE EN ETAT DE L'ESPACE PUBLIC SOUILLÉ	Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8 et R 644-2 Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 Vu le règlement sanitaire départemental du Doubs ; Vu que le responsable des dépôts illicites est, par ailleurs, exposé aux amendes prévues par lesdits articles ; Vu les services disponibles sur la commune : - Nombreuses poubelles de ville, cendriers - Collecte des ordures ménagères résiduelles et des biodéchets - 4 points de collecte du verre Considérant que malgré ces services, il est toujours constaté des incivilités, des souillures diverses, des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune portant atteinte à la salubrité et à l'environnement ; Vu le préjudice financier causé à la commune pour les frais d'enlèvement et l'utilisation des ressources humaines, Monsieur le Maire propose l'instauration d'un forfait d'enlèvement, de nettoyage et de remise en état de l'espace communal public ou privé appliqué à toute personne identifiée ayant effectué des dépôts illicites constatés sur le territoire de la commune. Ce forfait sera mis à la charge de tout contrevenant selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard selon le tableau ci-dessous <table border="1" data-bbox="560 1704 1497 2060"> <tr> <td>Mégot de cigarette, crachat, chewing-gum</td><td>50€</td></tr> <tr> <td>Déjections humaines et animales</td><td>100 €</td></tr> <tr> <td>Poubelles, sacs plastiques, emballages, canettes, papiers, journaux, cartons, ordures ménagères</td><td>200 €</td></tr> <tr> <td>Encombrants, pneus, mobilier, déchets insalubres, déchets organiques</td><td>500 €</td></tr> <tr> <td>Déchets chimiques et/ou toxiques</td><td>Suivant les factures des sociétés spécialisées</td></tr> </table>	Mégot de cigarette, crachat, chewing-gum	50€	Déjections humaines et animales	100 €	Poubelles, sacs plastiques, emballages, canettes, papiers, journaux, cartons, ordures ménagères	200 €	Encombrants, pneus, mobilier, déchets insalubres, déchets organiques	500 €	Déchets chimiques et/ou toxiques	Suivant les factures des sociétés spécialisées
Mégot de cigarette, crachat, chewing-gum	50€										
Déjections humaines et animales	100 €										
Poubelles, sacs plastiques, emballages, canettes, papiers, journaux, cartons, ordures ménagères	200 €										
Encombrants, pneus, mobilier, déchets insalubres, déchets organiques	500 €										
Déchets chimiques et/ou toxiques	Suivant les factures des sociétés spécialisées										

	Ces tarifs pourront, si besoin, être complétés par des facturations des interventions spécifiques réalisées par une entreprise spécialisée en fonction des demandes de la commune Les crédits nécessaires sont prévus au budget. Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, - APPROUVE la mise en place de forfaits de sanctions financières liées au nettoyage et à la remise en état de l'espace public souillé - VALIDE les tarifs proposés, - AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir Vote : OUI à l'unanimité
<u>DCM n°2026-03-08</u> ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS ELUS ET AGENTS AU CNAS	La Commune est adhérente depuis plusieurs années au CNAS (comité national d'action sociale). C'est une association nationale qui accompagne les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans la mise en œuvre d'une politique sociale au bénéfice de leurs agents Il est nécessaire de nommer un délégué parmi les élus et un délégué parmi les agents Après discussion, proposition : • Délégué élu : Claude SCHOTT • Délégué agent : Valérie MERIQUE Vote : OUI à l'unanimité
<u>DCM n°2026-03-09</u> ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS	Les délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical du SYGAM ont été élus selon la législation en vigueur (vote à bulletins secrets). Le 28 mars 2026 – 15 conseillers en exercice, 14 présents et un pouvoir. 2 candidats titulaires : PLUCHE Jean Christophe et RICHARD Virginie • PLUCHE Jean Christophe : 15 voix • RICHARD Virginie : 15 voix 1 candidat suppléant : BARRÉ Stéphane • BARRÉ Stéphane : 15 voix
<u>DCM n°2026-03-10</u> REPRÉSENTANTS A L'A.D.U.	La Commune est membre de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard et des représentants doivent être nommé pour siéger à l'assemblée générale. Après discussion, il est proposé deux délégués : - Titulaire : M. CAPELLI Christophe, - Suppléant : M. PLUCHE Jean Christophe. Vote : OUI à l'unanimité.

DIVERS

Pour donner suite à différentes demandes de conseillers, les montants bruts des indemnités d'élus ont été précisés.

M. CAPELLI en profite pour distribuer une information de la SMACL pour les élus (conseillers ou adjoints) : une assurance de 35 € par an à souscrire personnellement pour les risques liés à la fonction d'élu.

Point sur le Cirque qui va intervenir à l'école après les vacances d'avril.

MM. CAPELLI et VILLA ont eu un rendez-vous avec le directeur du cirque, moins de demandes que prévu au niveau de la gestion communale

Une réunion sera organisée le 3 avril avec les riverains afin de leur expliquer l'installation du cirque.

M. CAPELLI informe les élus qu'il a rendez vous avec la gendarmerie à l'issue du conseil municipal pour faire un point sécurité.

Il est précisé que tous les élus ont reçu les nouveaux numéros à utiliser pour joindre M. le Maire, les services techniques et la secrétaire générale.

Informations diverses

- Marquage au sol des voiries : deux nuits entre le 6 et 17 avril,
- Conseil d'école : 2 avril – M. CAPELLI et Mme CARRARA seront présents,
- Travaux école : l'expert organise une réunion le 22 avril à 9h30, MM. CAPELLI et VILLA seront présents.
- Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardis à 19h00, il n'y aura que les commissions en amont, il n'y aura pas de réunions de préparation des conseils, à la demande des élus.
- 18 avril : nettoyage du village.

Séance levée à 10H35

Le Maire,
Christophe CAPELLI



Le Secrétaire
David LILIC

